

La Gazette de Sorel

JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. Barthe, REDACTEUR.

Abonnement \$ par an

J. Chenevert, IMPRIMEUR.

Cour Supérieure.

Devant Son Honneur M. le Juge Monk et un Jury Spécial.

LOUIS A. SENEVAL,

Demandeur,

vs.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU,

Défendresse

Louis A. Sénéval, commerçant de bois de Sorel, réclame de la Défendresse par cette action une somme de \$1600 dont \$34.64 pour valeur d'une valise et certains effets y contenus, \$1160 en argent et la balance pour valeur de papiers, billets, copies de jugements, renfermés dans la valise. Le demandeur allègue que cette valise, cet argent et ces effets ont été perdus à bord du vapen Montréal, le 4 juillet dernier, par la négligence et la faute des employés de la Défendresse. La Défendresse répond à cette action qu'elle ne peut être tenue responsable de la perte soufferte par le Demandeur, en tant qu'il est statué par un règlement de la Compagnie que toute personne passagère à bord des bateaux de la Compagnie, ayant des bagages dans ses valises ou déposant des bagages pour être transportés, doit payer une certaine commission à la compagnie pour la responsabilité dont elle se charge. Que le Demandeur, nonobstant ce règlement et les ordres donnés par le Capit. Coté de déposer et plager la valise du Demandeur contenue les bagages et effets susdits, dans l'appartement spéciale affecté à cet effet et de la livrer au commis p opo- par la Compagnie refusa et insista pour que sa valise fut placée dans la chambre de bagage ordinaire. Que le Demandeur se charge ainsi qu'il même de prendre soin de sa valise et en déchargea la Défendresse.

Sur la contestation liée la cause fut instruite devant un jury spécial, sous la présidence de Son Honneur M. le Juge Monk, les 14 et 15 courant.

Quatorz témoins furent entendus, dont six pour la demande et huit pour la Défense.

Le montant réclamé, soit en argent ou en effets, le dépôt de la valise du Demandeur dans la chambre de bagage aux mains du commis de la compagnie, le vol ou plutôt la disparition de cette valise ont été amplement prouvés, par le Demandeur, mais de son côté la Défendresse a prouvé abondamment par plusieurs témoins le refus du Demandeur de confier, d'une manière spéciale, sa valise aux soins de ses employés et sa persistance à ce que cette valise fut placée dans le bagage room.

Après l'audition des témoins et l'argumentation des parties, Son Honneur le Juge Monk fit sa charge au jury en anglais et en français.

Les jurés se retirèrent dans leur chambre pour délibérer, et après dix minutes ou un quart d'heure de consultation, ont rapporté contre la Défendresse un verdict de \$1,600, montant réclamé par le demandeur. Le jury, sous la présidence de M. Wright s'est prononcé 10 pour 2 en

tre. On nous dit qu'il y aura appel de ce verdict. MM. Dorion et Dorion étaient les avocats du demandeur, et MM. F. P. Pomerville et S. Belhuc, C. R., omp' raissent pour la défendresse. (On nous dit que la charge du juge a été formée en faveur de la Cie.)

Les Iles de la Magdelaine.

Le Herald de Montréal publiait dernièrement une correspondance signée Fair Play qui attirait l'attention sur la tenue des terres dans ces Iles à propos d'une réclamation que les délégués de l'île du Prince Edouard doivent faire, dit-on à la convention de toutes les colonies. La tenue des terres de la Magdelaine est la même que celle de l'île du Prince Edouard. La famille de l'Amiral Coffin n'y concède de terres qu'à titre de bail emphytéotique. L'inconvénient de cette tenure est aussi grand et plus grand même que celui de la tenure Seigneuriale; il n'y a réellement point de propriétaire par conséquent personne d'intéressé à l'amélioration et au progrès. Les occupants actuels, les pauvres acadiens, sont dans un certain nombre d'années entièrement à la merci de la famille de l'Amiral; et dans le moment où l'on s'occupe d'établir les Acadiens de l'île du Prince Edouard sur des terres du Bas-Canada, il semble que l'on ne devrait point non plus négliger de venir au secours de ceux des Iles de la Magdelaine.

L'importance de ces Iles et l'augmentation du commerce qui résulterait d'un changement de tenure serait du reste une compensation aux sacrifices que les Provinces auraient à faire; et s'il est fait quelque chose pour l'île du Prince Edouard, il nous semble qu'en toute justice on devrait profiter de cette circonstance pour venir au secours des habitants d'une partie de notre territoire. Nous reviendrons prochainement sur ce sujet qui est bien digne d'occuper l'attention de notre parlement. Cour. du C.

(De La Minerue.)

Le secret dans lequel sont enveloppés les procédés de la conférence de Québec, rend très-difficile, pour ne pas dire impossible, toute prévision sur le projet qui doit clore les délibérations de cette assemblée. Les quelques rumeurs qu'on parvient à cueillir çà et là sont loin d'être claires et complètes. Cependant, il y a deux points sur lesquels règne un parfait accord, et qui reçoivent une approbation unanime: la nécessité d'une union de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, puis la nécessité de donner à chaque Province séparément, toutes les garanties désirables pour le maintien et la conservation de ses intérêts particuliers et pour son autonomie séparée. Voilà les deux principes qui vont servir de base à la discussion. Mais là les opinions divergent et se partagent en deux catégories. Quelques-uns désirent une union législative

ve; ils donneraient cette forme de gouvernement, qui représenterait pour eux la perfection, toute leur approbation et tout leur appui; mais ils reconnaissent que ce rêve est irréalisable; le Bas-Canada surtout n'y consentira jamais. Cependant, tout en voulant bien donner au Bas-Canada toutes les garanties désirables pour la sauvegarde de ses institutions particulières, ils tiennent toujours à se rapprocher autant que possible de leur plan favori: le sacrifice qu'ils en ont fait leur a coûté, et ils tâchent de l'alléger en diminuant, autant que les circonstances le permettront, la distance entre le gouvernement de leur premier choix et celui qu'ils sont forcés d'accepter.

Si on en croit les rumeurs qui circulent, ces tendances vers la forme de gouvernement qui se rapprocherait le plus de l'union législative, se manifesteraient au sein de la conférence, et y obtiendraient quelque faveur. Nous ne croyons pas néanmoins qu'ils reçoivent l'approbation de l'extrême ouest ni du Bas-Canada. L'opinion de plusieurs est qu'il faut avant tout consolider le gouvernement central. Citant pour exemple les Etats-Unis, ils en concluent que si la guerre ravage, ruine et dépeuple ce pays si florissant et si riche il y a quelques années, il faut s'en prendre à la constitution qui laisse aux gouvernements locaux une ingérence trop grande dans les affaires générales.

Nous croyons que ce raisonnement est spécieux. Les Etats-Unis possèdent un gouvernement fortement centralisé, qui peut même aller jusqu'à un despotisme, ainsi qu'on peut en juger chaque jour. Le pouvoir est éternel par le peuple, il est vrai mais il ne lui est responsable que tous les quatre ans. La dissimilation des intérêts a créé des froissements qui se sont accrues jusqu'au moment où une partie de l'édifice s'est écroulée. Cet antagonisme entre le nord et le sud existait depuis longtemps; le gouvernement a pris tous les moyens de prévenir la catastrophe qui menaçait sans cesse ce pays; par malheur il n'a pu la retarder; le temps est venu où une situation trop tendue a produit une rupture.

Le système de centralisation à des inconvénients très-graves, et c'est une vérité indubitable que les gouvernements forts et surtout les gouvernements stables, sont ceux qui jouissent d'une centralisation plus large et plus complète. Le gouvernement qui veut tout faire, porte, comme conséquence, la responsabilité de tout. Et comme rien n'est parfait en ce monde, il arrive, toujours que si le gouvernement d'un territoire un peu étendu veut tout examiner et tout régler par lui-même, beaucoup d'intérêts sont négligés, ce qui ne tarde pas à créer contre le pouvoir des antipathies qui, parfois, finissent par une révolution. C'est précisément ce qui est arrivé chez nos voisins, où la guerre a été causée non point par le trop grand pouvoir des gouvernements locaux, mais par le gouvernement central dont l'action tout puissante se trouvait en opposition directe avec les intérêts particuliers d'une partie considérable de la confédération.

Dans une union comme celle que l'on projette, qui s'étendrait de l'Atlantique au Pacifique, il est impossible de supposer une parfaite similitude d'intérêts; puis il y a une notable partie de la population qui diffère du reste des habitants par la religion, par la langue, par les institutions. Une centralisation exagérée tendrait au nivellement parfait, mais ce nivellement ne pourrait s'opérer sans des secousses capables de mettre en danger l'existence même de l'Union.

Le principe de la division pour régner est de bonne politique. Un pouvoir stable doit autant que possible exercer un rôle de surveillance et de conciliation, et laisser à des pouvoirs inférieurs, quelque soit le mode de leur formation ou de leur fonctionnement, une large part dans le gouvernement des affaires du pays.

Les délégués veulent bien donner au Bas-Canada toutes les garanties nécessaires, mais rien de plus, parce qu'ils considèrent ces garanties comme le côté faible de la constitution qu'ils veulent établir. Dans leur opinion, tout ce qui ne serait pas de stricte nécessité, devrait être écarté comme dangereux, et comme renfermant un germe de dissolution et de ruine.

Nous croyons qu'au point de vue de l'histoire de la politique, même en faisant abstraction des circonstances actuelles, ce point de vue n'est pas exact. On n'a pas vu de gouvernement péir par excès de décentralisation; c'est le contraire qui a toujours été dangereux et funeste. Mais pour nous et en regard à notre position, l'application du principe de la décentralisation devient d'une absolue nécessité. Quelque soient les garanties qu'on lui offre, le Bas-Canada ne consentira jamais à laisser régler ses intérêts particuliers par les habitants des autres provinces. Ce droit est reconnu en principe par tous les délégués. L'opinion publique du Bas-Canada ne sera pas sans influence sur les délibérations de la conférence. Car il est un fait bien connu: c'est que tout projet de loi qui, directement ou indirectement, mettrait en danger notre autonomie politique, serait rejeté à l'unanimité par nos compatriotes. Nous voulons une constitution solide, nous voulons donner un pouvoir central la force suffisante pour le bon fonctionnement des affaires, mais nous exigeons avant tout, une liberté et une juridiction parfaite des provinces, pour la direction de leurs affaires d'intérieur.

Dans une constitution fédérale, il y a deux dangers à éviter: si on donne trop d'attributions au pouvoir central, il y a absorption des petits Etats dans le grand et souvent sacrifice des intérêts de la minorité par la majorité; et si on retranche tout pouvoir au gouvernement central, on tombe dans l'anarchie. Les anglais peuvent pencher en faveur du gouvernement central parce qu'ils n'ont rien à redouter de lui, parce qu'ils ne craignent pas l'absorption, parce qu'ils redoutent seulement l'anarchie qui ruinerait le commerce et attaqueraient la propriété. Les Canadiens-Français donnent toutes leurs sympathies à un système de décentralisation complète, parce qu'ils redoutent le gouvernement fédé-

ral, parce qu'ils tiennent avant tout à leurs institutions particulières. Ce conflit d'opinions n'est pas de nature cependant à prévenir une entente parfaite. Toute constitution, tout gouvernement exige des compromis, des concessions. Dans sa position, le Bas-Canada ne peut en faire; si les autres provinces veulent arriver à une conclusion pratique, elles devront adopter nos vues, dont la mise à exécution, du reste, serait également avantageuse à tous, et aurait un effet tout opposé de celui que l'on redoute.

Biographie des auteurs morts de faim.

L'historien Varillas vivait de peu, avec de bons ecclésiastiques. Son appartement était un galetas, où le soleil régnait pleinement en été, et le froid en hiver. Ses fenêtres étaient mal fermées et sa cheminée était sans feu. Un lit mal garni, trois ou quatre chaises usées, une table vermoulue, une lampe, une chérotière, peu de livres et beaucoup de manuscrits faisaient toute sa richesse. Il était si mal vêtu que Furetière, dans son Dictionnaire satirique, parle des cordes de son manteau où la vermine vivait mal à son aise.

Vaugelas, écrivain estimé, auteur d'une bonne traduction de Quinte-Curce, et d'excellentes remarques sur la langue française, se tenait caché dans un petit coin de l'hôtel de Soissons pour éviter la poursuite de ses créanciers. Il mourut très-pauvre, et légua son corps aux chirurgiens pour payer une partie de ses dettes.

La Bruyère a décrit dans ses Caractères l'état dans lequel il s'est trouvé longtemps. "Qu'on ne me parle pas d'encre, de papier, de plumes, de style, d'imprimeur; je renonce à ce qui a été, et ce qui sera livré. Surtout, je ne veux ni manger, ni boire, ni dormir, ni me lever, ni aller, ni venir, ni rien faire." Il mourut de faim, et beaucoup de gloire; dites que j'ai beaucoup de vent qui ne sert à rien. Ai-je un grain de ce métal qui procure toutes choses?"

Di-Jerol fut longtemps obligé de donner des leçons pour vivre; il faisait aussi des sermons. Un missionnaire lui en commanda six, qu'il lui paya cinquante écus. L'auteur estimait cette affaire une des meilleures qu'il eût faites. Tout est cher à Paris, et surtout le pain, disait un écrivain, et cet écrivain était Jean-Jacques Rousseau. Dans les commencements, il allait tous les jours prendre une demi-tasse au café Procope: la conversation des gens de lettres qui s'y réunissaient était pour lui un délassement agréable; mais bientôt sa bourse s'épuisa, et il ne pouvait plus long-temps suffire à cette dépense. Il n'alla plus au café de deux jours l'un et, un mois après, il cessa tout-à-fait d'y aller.

Mafflâtre était en proie à la misère et à ses créanciers lorsqu'il commença son poème de Narcisse. M. de Savine, évêque de Viviers, alla le

voir, et trouva (ce sont ses termes) le jeune homme le plus aimable dans les horreurs de l'indigence, et dans les frayeurs continuelles d'être arrêté et emprisonné à cause des dettes qu'il avait contractées: il engagea Mafflâtre à se soustraire pour quelque temps aux poursuites de ses créanciers, en changeant de nom et de résidence, et loua pour lui un petit appartement à Chaillot. Le poète s'y retira sous le nom de La Forêt, et au bout de quelques mois, il eut achevé son poème de Narcisse. Peu après, il tomba sérieusement malade. Cependant, une femme à qui il devait, ayant découvert sa retraite, y vint trouver. Mafflâtre, en la voyant, se crut perdu. "Rassurez-vous, lui dit cette excellente femme, je ne viens point pour vous demander mon argent, mais vous m'avez invité à fuir à Paris, chez moi, où vous recevrez les secours dont vous avez besoin." Mafflâtre accepta les propositions. Cette femme compatissante et généreuse, qui méritait d'être connue, s'appelait madame La Noue; elle était tapissière et demeurait près de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Elle prit les plus grands soins de Mafflâtre; mais l'état de cet infortuné jeune homme était devenu incurable. Après deux ou trois mois de souffrances, il mourut chez madame La Noue, âgé de trente-quatre ans. Gilbert a dit: La faim mit au tombeau Mafflâtre ignoré; S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré.

Ce même Gilbert était, dit-on dédicataire de La Harpe, au prin-de-Parchevêque de Paris et au vin de France. Il paraît que ces secours étaient insuffisants, car Gilbert mourut très-malheureux, et c'est à l'Hôtel Dieu de Paris qu'il termina, dans le désespoir et la misère, une vie trop courte pour les lettres et pour sa gloire.

Après la chute Gustave. La Harpe se trouva dans une détresse cruelle. Voltaire lui proposa de venir avec sa femme passer quelque temps à Ferney pour rétablir ses affaires. La Harpe y demeura treize mois. Pendant son absence, Dorat mit en mouvement toutes ses coteries pour nuire à celui qu'il croyait être son ennemi. Voltaire essaya pour son protégé, s'abaissa jusqu'à écrire à Dorat une lettre suppliante: "Je vous prie lui disait-il, je vous prie de considérer que c'est un jeune homme qui a tant de talent que peu de fortune."

La Harpe tomba à cette époque dans un tel découragement, qu'il fut sur le point d'accepter une éducation à cinq cents lieues de sa patrie. M. de Chabrit promettait à la France un écrivain du premier ordre. M. Garni, après avoir analysé dans le Mercure de France l'ouvrage de cet auteur, intitulé De la Monarchie française et de ses Lois, s'exprime ainsi: Au moment même que nous félicitions ainsi M. de Chabrit de ses progrès, que nous l'invitions à de nouveaux progrès encore, une destinée malheureuse terminait les jours de ce jeune écrivain, et l'emportait au tombeau au milieu de son ouvrage et de sa carrière. Né sans fortune, exposé à tous les besoins de l'homme et occupant son esprit que des besoins nationaux, le malheur, et des chagrins que le desespoir lui a fait trop tôt jeter éternels, ont empoisonné et fini

sa vie." Labbé de Molière était un homme simple et pauvre, étranger à tout, hors à ses travaux sur Descartes. Il travaillait dans son lit, faute de bois à culotte par dessus son bonnet, les deux côtés pendant à droite et à gauche. C'est dans cette position qu'il se vit envoler un jour le fruit de ses faibles épargnes. Les circonstances de ce vol sont si singulières, que je veux, en les rapportant, égarer un peu ce tableau des misères littéraires.

Un matin, l'abbé de Molière entendit frapper à sa porte.—Qui est là?—Ouvrez (il tire un cordon, la porte s'ouvre).—Qui êtes-vous?—Donnez-moi de l'argent.—Ah! j'entends, vous êtes un voleur.—Voleur ou non, il me faut de l'argent.—Vraiment, oui, il vous en faut. Hé bien! cherchez là dedans. (Il tend le cou et présente un des côtés de ses culottes. Le voleur fouille.) Hé bien! il n'y a pas d'argent.—Vraiment! non, il n'y en a pas; mais il y a ma clef.—Hé bien cette clef, prenez la.—Je la tiens.—Allez vous-en à ce secrétaire. Ouvrez (Le voleur met la clef à un autre tiroir).—Laissez donc; ne dérangez pas ce sont mes papiers. Ventrebleu! finirez-vous? Ce sont mes papiers. A l'autre tiroir, vous trouverez de l'argent.—Le voilà.—Prenez; fermez donc le tiroir. (Le voleur s'enfuit).—Monsieur le voleur, fermez donc la porte. Morbleu! il me laisse la porte ouverte! quel chien de voleur! Il faut que je le leve par le feu! Il qu'il faut. Mandi! voleur!—L'abbé saute en pied, va fermer la porte, et revient se remettre à son travail sans songer qu'il ne lui restait pas de quoi dîner.

Le célèbre Dryden mourut dans la misère, à l'âge de soixante-dix ans. Purchas, qui avait passé sa vie à voyager et à étudier, fut arrêté à la requête de son imprimeur, au moment où il allait publier la relation de ses voyages et le fruit de ses méditations.

Rushworth, auteur des Collections historiques, passa les derniers jours de sa vie, et mourut dans une prison où il était détenu pour dettes.

Rymar, auteur de la collection des Fœdera fut obligé de vendre ses livres pour subvenir à ses besoins. Simon Ockley, orientaliste, n'eut qu'une détrese, avec les couleurs les plus vives. La préface de ses ouvrages est datée d'une prison où ses créanciers le retenaient depuis plusieurs années. Spencer, poète aimable, languissant dans la misère pendant tout le cours de sa vie.

Savage, pressé par le besoin, vendit dix poèmes pour un poème fort peu estimé; il fut intitulé le Rôleur, qui lui avait coûté plusieurs années de travail. Samuel Boyer, auteur d'un poème sur la Création, termina ses jours dans une affreuse indigence. Il fut trouvé mort dans un grenier.

John Stow avait quitté son métier de tailleur, et était devenu avant tout antiquaire; mais, voyant que ses études archéologiques allaient le conduire à l'hôpital, il fut très-heureux de reprendre son aiguille.

Floyer Sydenham consacra toute sa vie à la traduction de Platon, et mourut dans une maison de force, où les

FEUILLETON

La Gazette de Sorel

du 22 Octobre 1864.

LA FIANCÉE DU BANDIT.

NOUVELLE VÉNITIENNE.

"Love is not love that's born and dies in thought; True love dars all, in hopes to conquer, fight." Par une belle soirée d'été, Lucrezia, la fille unique du comte, était assise près de la croisée ouverte du Palazzo Trevorra. Le comte et la comtesse étaient dans leur appartement situé dans une aile reculée du château. Lucrezia vient de renvoyer ses écrivains; elle est seule, sans autres compagnons que ses fleurs et ses oiseaux. Une foule de gondoles sillonnent en tout sens l'Adriatique dont la nappe argentée reflète les feux scintillants des étoiles; une brise légère apporte à l'oreille le rire joyeux et les doux propos des promeneurs et fait onduler les blancs calices d'un magnifique magnolia, dont les branches se balancent mollement devant la fenêtre. L'appartement occupé par la jeune fille est dans une demi-obscurité, car les lampes d'argent qu'agite le vent

du soir ne sont pas encore allumées, mais à la douce clarté des étoiles on distingue faiblement son ameublement simple et modeste: Les murs sont tendus de draperies de velours bleu, soyeux, et les coussins qui l'étoignent sont couverts de la même étoffe garnie de riches franges; le parquet est en marbre blanc de Carrare, au centre, entouré d'une couronne de myrte, sont intrusées en or les armes de Trevorra. Dans un coin de la pièce on distingue une table couverte d'un tapis de velours, sur laquelle est placée une corbeille composée de pierres précieuses, et un vase délicat en porcelaine rempli de fleurs exotiques extrêmement rares; on entend le bruit d'une fontaine qui gazouille au fond dans une niche et dont l'eau parfumée s'échappe en cascades et tombe dans un bassin de marbre au dessous.

C'est là qu'en silence, Lucrezia Trevorra aspire la fraîcheur embaumée du soir. Elle était bien belle; elle n'avait que seize ans, mais elle était italienne, son cœur, sous un ciel brûlant, s'était épanoui comme l'orange qui sous le soleil ardent de son pays produit en même temps des feuilles, des fleurs et des fruits. Sa physionomie unissait à la fois le plus parfait repos à une mobilité pleine d'expression; ses yeux étaient bruns, et ses paupières frangées de longs cils semblaient vouloir en dérober la beauté. Ses cheveux, d'un brun luisant jetés en arrière, laissaient à découvrir son front d'albâtre, leurs boucles massives étaient étalées derrière la tête au moyen d'une

simple épingle d'or. Un léger duvet, veloué comme la pulpe de la pêche, ombrageait ses joues et ses lèvres vermeilles étaient entrouvertes par l'attente, lorsqu'elle se pencha hors de la croisée, pour écouter un bruit de rames assourdies qui paraissait approcher. Une gondole passa rapidement sous le balcon, et un jeune homme portant le costume de simple artisan sauta lestement sur le perron; à l'aide de la balustrade en pierre, il s'élança d'un seul bond sur le balcon, franchit la fenêtre et fut en un instant à ses côtés.

—Chère et belle amie, me croyez-vous trop hardi? —On n'entendit point de réponse; les lèvres de Lucrezia étaient fermées par celles de son amant; et dans l'ivresse de ce premier baiser, elle avait oublié toutes ses craintes.

Le jeune homme lui raconta comment il avait dépisté toutes les recherches en venant au rendez-vous. Lucrezia frémit: —Je crains pour votre santé! lui dit-elle; si on vous découvrait, on vous infligerait les plus terribles châtements.

—Vous ne pensez qu'aux dangers que je cours Lucrezia, sans songer à ceux qui vous menacent; car la noblesse de votre nom ne vous sauvera pas de la vengeance de l'inquisition, si on savait que vous vous êtes abaissés jusqu'à aimer un pauvre et humble artisan de la république. —Oh! Pierriro, je braverais de grand cœur tous ces périls; la malédiction d'un père et le mépris du monde sont quelque chose d'affreux

à supporter, et pourtant j'affronterais tout, si j'étais sûre de votre amour! dit Lucrezia avec un mélancolique sourire.

—V. us doutez de mon amour, Lucrezia? reprit son amant tristement. Et cependant rien n'est plus naturel, je sais que vous perdez tous les privilèges d'une fille noble; et souvent je me suis reproché l'égoïsme qui m'a poussé à gagner votre tendresse; mais près de vous, le vent emporte toutes mes résolutions de ne plus vous voir, et je ne vous laisse que pour revenir avec un amour plus ardent, plus passionné. Mais dites le moi qui doit me bannir à jamais de votre présence, et je vous quitte! Après ces paroles, le jeune homme s'éloigna de quelques pas de la gracieuse enfant.

—Vous me jugez bien mal! s'écria-t-elle, en s'élançant vers Pierriro qui la serrait contre son cœur; je suis à toi, tout à toi, désormais plus d'amour à demi entre nous. C'est ainsi que les heures s'écoulaient rapidement au sein de la joie et du bonheur; et la lune, disparaissant déjà à l'orient dans les vagues de la mer, quand l'artisan songea à partir.

—Maintenant murmura Pierriro, pendant que Lucrezia lui ouvrait la jalouse, "qu'amour et prudence soient notre devise." Un rapide adieu, puis le jeune homme s'élança dans sa gondole. Bientôt après, il glissait en silence sur l'Adriatique. Faissant, loc.e de rames jusqu'à ce qu'il eût dépassé le Lido; nageant plus tranquillement

ensuite, il se mit à chanter un des plus jolis airs vénitiens. La lune s'était évanouie dans les ondes et les étoiles miroitantes paraissaient contempler avec amour, du haut de leurs demeurs célestes, la terre couverte de verdure et les eaux calmes qui dormaient au-dessous.

III. "The pulse of the heart is the voice of fate!" [Schiller.]

C'était un joyeux carnaval que celui de 1560. A chaque pas les sons d'une gaieté folle saluaient l'oreille. Matin et soir les masques encombraient les places, chaque hôtel-riche de Venise était rempli de troupes de cavaliers, qui passaient toute la nuit à table ou au jeu. Chez grands et petits, partout régnait l'allégresse. Une fête brillante était donnée par un des fiers nobles de Venise. Le comte et la comtesse Trevorra habillés pour cette soirée, attendaient leur fille depuis une demi-heure; voyant qu'elle tardait à venir, ils lui dépêchèrent un page; mais il rentra bientôt les informant que la signora Lucrezia était indisposée et qu'elle désirait rester chez elle.

—Pauvre enfant! s'écria sa mère, nous lui dirons, au moins bon soir, avant de partir. —En bien, Lucrezia, dit le comte, on pénètre dans la chambre de notre héroïne, j'avais espéré que votre beauté aurait ébloué celle de toutes nos belles dames, et que vous auriez peut-être s'éduité quelque galant ca-

valler, et même à présent, malgré cette vilaine migraine venue si mal à propos, j'ai presque envie de vous emmener avec nous, car, par pitié de mes ancêtres, vous n'avez jamais paru aussi belle qu'en ce moment!

—Je vois, mon père, que je dois me contenter de vos flatteries, puis que je ne puis en entendre d'autres, lèvrz, ce que des vôtres, répondit Lucrezia, recevant les embrassements de ses parents avant leur départ. —Ah! l'ombien ce noble père était loin de penser que l'incarnat qui colorait les joues de sa fille était causé par la honte du rôle qu'elle jouait en ce moment et que Pénellope qui paraissait de ses prunelles n'était que le feu ardent de la passion. Lorsque sa mère plaça sur son front un baiser plein de tendresse, qu'elle était loin de se douter qu'elle ne la reverrait plus! Aussi, quand le silence fut succédé au son de leurs pas, et qu'un compagnon de domestiques, portant des flambeaux, vint eurent pris place dans leur gondole, Lucrezia Trevorra se couvrit le visage de ses mains et versa des larmes amères.

Minuit allait vibrer sur les cloches argentées, et dans l'ombre et les larmes la fille de Trevorra méditait, assise dans le palais de ses pères. A peine si un léger souffle d'air agitant les feuilles et les fleurs, le bruit le plus lointain se faisait entendre au milieu du silence, et Lucrezia réfléchissait à son sort. Le baiser de ses parents humectait encore son front, et elle pleurait songeant qu'elle les avait vus pour la dernière fois.

"Mon Dieu!" s'écriait-elle dans sa douleur: "Est-ce donc en les dénonçant ainsi pour un inconnu, que j'ai dû payer de retour leur amour et leur tendresse incessante. Je les ai vus pour la dernière fois, et lorsqu'ils m'apprendront ma fuite, ne m'auront-ils pas jusqu'à ma mémoire? L'affection que je leur ai témoignée ne leur paraîtra-t-elle pas un masque dont je me suis couverte pour accomplir mes desseins? Jamais mon cœur ne battra avec orgueil dans ce palais, en toi songeant à la gloire de mes ancêtres qui se réjouissent sur leurs descendants? Hélas! faut-il donc que je sois la première à ternir le nom de Trevorra? Mes anciennes compagnes ne rougiront-elles pas, en prononçant mon nom? Et toi, Venise ma ville natale, faut-il que je te quitte aussi? Faut-il que pour toujours je sois éloignée de toi? Oh! pourquoi n'est-il pas de noble naissance, ou plutôt, pourquoi ne suis-je pas née dans une condition inférieure? Cette tache n'aurait pas souillé l'écusson de ma famille! Mais pourquoi ces hésitations? Et pourquoi ces pleurs? C'est moi qui n'ai voulu, mon sort est décidé, je suis sur tout faible à cette heure décisive, je suis trop égoïste. Et lui! que n'a-t-il pas osé pour moi?"

"Il a bravé, pour obtenir mon amour, le poignard de tous les nobles et jusqu'aux horreurs de l'inquisition. C'est faiblesse et égoïsme de ma part que de me lamenter ainsi? —Non, non, chère amie, dit une voix douce à son oreille: Vous sacrifiez tout pour moi, et je crains que mon amour ne soit trop faible pour

que le gouvernement y perçoit aujour-

qu'il est aussi fréquents que dans

l'année dernière. Elle passera quel-

que jours chez la duchesse Hamil-

ton, mais n'ira pas à Johannesburg,

comme on l'avait dit.

En aucun temps, peut-être, les mi-

racles n'ont été aussi fréquents que

dans notre siècle de scepticisme et

d'ingratitude. M. le docteur Cozini-

médicin à Douvres (Tarn), écrit au

journal le Monde que Marie Marty

était depuis neuf mois atteinte d'un

paraplégie qui lui privait de l'usage

de ses jambes. La science, représen-

tée par M. le docteur Coziniér lui-

même, ayant épuisé sans résultat

toutes ses ressources; la jeune Marty

eut l'heureuse inspiration de mettre

sa guérison sous le patronage d'un

saint très vénéré dans la contrée;

elle se fit transporter à la chapelle

de Saint-Stepin, où-ist à la messe et

communia à peine avait elle regne

l'Eucharistie, qu'elle se leva de son

siège et se dirigea, chancelante en-

core, vers la statue du saint, qu'elle

embrassa. Après l'office, elle sortit

de la chapelle sans aide et parcourut

quelques centaines de mètres dans

une prairie voisine. Depuis ce temps,

Marie Marty marche et paraît tout

à fait guérie.

L'archevêque de Paris a tenu plu-

sieurs conférences au grand séminai-

re. "Le progrès est une loi de Dieu,

et il doit être appliqué à tout ce qui

est susceptible de progrès. Les pro-

grès politiques et sociaux qu'il amène,

PROCÈDES DU CONSEIL DE VILLE.

Séance du 3 Octobre 1864.

Présent.—Son Honneur le Maire, au

Fautrel, MM. les Conseillers Hayden,

Gervais et Drolet.

Procès Verbal des procès de la der-

nière séance lu et confirmé.

Lettre de M. Pierre St. Michel, proposant de

louer deux Etoaux dans le Marché Pri-

ncipal, (Renoué au Comité du Marché).

Rapport de Comité Présenté et lu un Rapport du Comité

de Finances, sur divers Comptes référé

à ce comité, lesquels comptes sont re-

commandés pour approbation et payement.

M. a r e h e s Les rapports on Etats des argens pro-

visés par les Marchés de la Ville, pen-

dant le mois de Sept, dernier, sont mis sur la

table; les dits rapports étant comme suit

savoir: Marché Principal \$109.65

Marché à foin et Bois 9.92

Réglements Les deux projets de Règle-

ments, soumis par le Conseiller Hayden,

comme l'un des membres d'un comité spé-

cial, avec le rapport du dit comité, qui a

été adopté à l'unanimité, sont lus et

adoptés, les dits Règle-

ments étant intitulés comme suit, res-

pectivement, savoir: "Règlement pour

forcer les propriétaires de terrains dans

les limites de la Ville de Sorel, d'éguer

ou d'élever tels terrains;" et "Règle-

ment pour forcer les propriétaires de ter-

reins en la Ville de Sorel de clore leurs

terreins, et régler la hauteur et la force

des matériaux qui seront employés à

certains autres provisions au même ef-

fet." sont de nouveau pris en considéra-

tion, après lecture d'iceux, et finalement

adoptés, sur motion de conseiller Hayden,

secondé par Conseiller Drolet.

M o t i o n s Sur motion de Conseiller

ment la santé naturelle des fonctions diges-

tives et secrétées. Rarement est-il néces-

saire d'appeler un médecin là où cette santé

est si facile à maintenir. Les notes en

ce qui concerne les pilules ont été im-

ment envoyées à toutes les autres qu'elles

peuvent être gardées sans perdre leurs

qualités. 422

LISEZ CECI.

Encore un de nos Canadiens, res-

pectables et bien connu, qui obéis-

sant à son devoir, nous a fait par-

venir le certificat suivant:

SAINTE-CONSTANT, DISTRICT DE L'ARCAIS.

25 mai, 1862.

MM. Devins et Boivin, Pharmaciens,

près du Palais de Justice Montréal:

Chers Messieurs.—Lorsque je commen-

çai à faire usage de la "Salsepareille de

Bristol" je souffrais depuis 9 mois d'un

rhumatisme, et j'avais complètement perdu

l'usage de mes jambes, étant incapable de

marcher durant 4 mois sur 9. La première

bouteille de "Salsepareille" m'a procuré

beaucoup de soulagement, et avant que

l'usage de la 7^e bouteille j'étais complè-

tement affranchi de la douleur et en état

de marcher aussi bien que j'avais pu le faire

auparavant. Vous me feriez un faveur en

rendant public ces faits que je serai heureux

de confirmer.

Voire dévoué serviteur,

THOMAS QUELLAN

Les personnes avancées en âge et sen-

tant la main du temps s'appesantir sur

elles avec son escorte de maladies, trou-

vent dans l'usage des Amers Allemands

de Hoofland Elixir qui justifiera dans leurs

jours une vie nouvelle, restaurera jusqu'à

immédiatement le cours de la vente; les op-

positions afin de conserver peuvent-être de

posés en aucun temps dans les deux jours

après le rapport du Bref.

Vendition Exposés de Terris. Cour Supérieure District de St. Hyacinthe.

Sorel à savoir: JOSEPH GAUDETTE forger-

on No. 250. ronde la Paroisse de St. Hyaci-

the Demandeur; contre PAUL ALLAIRE

cultivateur de la Paroisse de St. Ours, dans

le District de Richelieu Défendeur, savoir:

Une terre alié et située en la Paroisse de

St. Victoire, dans la Seigneurie de Sorel,

contenant un lot numéroté soixante de la

concession de l'Intervalle de la contenance

de un arpent et demi de front, sur vingt ar-

pens de profondeur, tenant par devant au

chemin de la dite concession, en profondeur

de six toises, au District de Richelieu, du

côté de l'Intervalle de la contenance de

un arpent et demi de front, sur vingt ar-

pens de profondeur, tenant par devant au

chemin de la dite concession, en profondeur

de six toises, au District de Richelieu, du

côté de l'Intervalle de la contenance de

un arpent et demi de front, sur vingt ar-

pens de profondeur, tenant par devant au

chemin de la dite concession, en profondeur

de six toises, au District de Richelieu, du

côté de l'Intervalle de la contenance de

un arpent et demi de front, sur vingt ar-

pens de profondeur, tenant par devant au

chemin de la dite concession, en profondeur

de six toises, au District de Richelieu, du

côté de l'Intervalle de la contenance de

un arpent et demi de front, sur vingt ar-

pens de profondeur, tenant par devant au

chemin de la dite concession, en profondeur

de six toises, au District de Richelieu, du

côté de l'Intervalle de la contenance de

A VENDRE, A la Librairie DE LA GAZETTE DE SOREL.

L'Orpheline. PAR HENRY CONSCIENCE. (Edition Canadienne.)

Prix 20 Cts. Sorel, 8 Oct. 1864.

ST. LAWRENCE CLASSICAL AND COMMERCIAL SCHOOL.

at Lawgrove, ALLEN FARML in the Bailliage of the Town of Sorel.

Terms:—Board and Tuition... £30 pr. annum PAYABLE QUARTERLY IN ADVANCE. Address Sorel 21 Mai 1864. B. C. ALLEN.

A Vendre. Une maison en briques à une étage, em-

placement complet avec hangar, curie, remise, une cave et un bon puits, située au

chemin de ligne, au coin d'une rue, bon-

ne place pour une Grocerie. Pour les conditions, s'adresser à EUSTACHE JODOIN, Sorel, 5 Oct. 1864.—3ms 80

A vendre. Une superbe terre bien boisée, de cent

cinquante arpens en superficie, située dans

la concession St. Henri, paroisse de Lanoraie,

à quelques milles seulement du fleuve St. Laurent et à quelques arpens du chemin de

fer de l'Industrie. Un titre incontestable sera donné. S'adresser à J. D. O. McBEAN, Berthier en haut. 8 octobre. 3m

G. I. Barthe, AVOCAT. RUE DU ROI—SOREL. M. BARTHE se chargera d'affaires pour le District de Montréal. Sorel, 6 Février 1864.

P. Gagnon, HUISSIER [Cour Supérieure] District de Richelieu. Sorel, 8 Janvier 1864.—ua.

COMPAGNIE D'ASSURANCE Provinciale du Canada. Capital - - - - \$1,743,520, FEU ET MARINE. M. MATHIEU, N. P. Agent à Sorel Sorel 2 Juillet 1864.

Chs. D. Paradis, AVOCAT, Bureau, Rue du Roi, S O R E L. Porte voisine de l'Etude de J. G. Crebassa & Co.

M. Paradis suivra les Circuits de Berthier et de St. François. Sorel, 12 mars 1864.

Avis Public. DES Soumissions seront reçues, par le sou-

signé, jusqu'au QUINZIÈME JOUR de NO-

VEMBRE prochain exclusivement, pour

Soixante cordes d'ERALE. de trois pieds de long, sans rondins ni

bûches à être livrées sur le terrain du Palais

de Justice du District de Richelieu le ou avant

le PREMIER JUILLET prochain. Pour plus amples informations s'adresser à P. R. CHEVALIER, Shérif du District de Richelieu. Sorel, 15 Octobre 1864.

PUBLIC NOTICE. TENDERS will be received by the under-

signed until the FIFTEENTH day of the month

of NOVEMBER next, inclusive for the supply

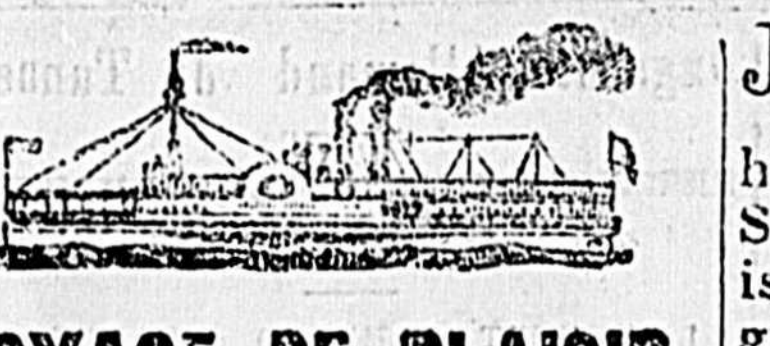
of Sixty cords of HARD MAPLE (three feet long, sound and free from knotty

places) to be delivered at the Court-

House of the District of Richelieu, on or before

the FIRST day of JULY next. Further particulars may be obtained on ap-

plying to P. R. CHEVALIER, Shérif of the District of Richelieu. Sorel, Oct. 15th, 1864.



VOYAGE DE PLAISIR, LA NOBILITE.

A l'occasion de la Bénédiction de l'Eglise et des Cloches de cette paroisse.

MERCREDI, le 26 du courant. Le Vapeur VICTORIA, Capt. C. Daveluy,

partira à 9 heures A. M., arrêtée à Berthier, où il partira à 9 heures, pour se

rendre à Lanoraie. Prix du Passage, aller et revenir, Chambre 37 1/2

Point - - - 25ct " du dîner à Bord - - - 37 1/2 JOSEPH MONDOR, Agent. Bureau de la Compagnie du Richelieu. Sorel, 15 Octobre 1864. 25.

J. P. LANDRY, NOTAIRE, BERTHIER EN HAUT Sorel 30 Juillet 1864.

Onguent Allemand de Tander. REMÈDE ALLEMAND POUR LE MAL DE TÊTE.

LONGUET ALLEMAND de TANNER est un

article qui a été longtemps éprouvé dans

l'Amérique du Sud et les Etats-Unis, et est

recommandé par un grand nombre de Médecins

dans la pratique pour le traitement des

maladies de la tête, de la face, de la gorge,

de la langue, de la gorge, de la langue, de

la gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

langue, de la gorge, de la langue, de la

gorge, de la langue, de la gorge, de la

J. H. WRIGHT, has received a large Bankrupt

Stock of Dry Goods, which he is

selling at a very Low figure, also a large assortment of

Crockery, 50 Cases Superior Hennessy Brandy for sale.

J. H. Wright continuera à faire

ENCAN TOUS LES LUNDI

MARDI ET SAMEDI. A 7 h. et demie

A. M., à sa nouvelle salle, vis-à-vis le Marché.

Sorel, 16 Juillet 1864.

Avis Public. Madame J. H. Wright, modiste, conti-

nuera de recevoir des commandes, à son

nouveau magasin, rue du Roi, Sorel. Elle

a continué de recevoir en main ses jolis assorti-

ments de nouveautés. Sorel, 20 avril 1864.—ua.

ARMSTRONG & WURTELE, AVOCATS. Bureau Coin Quarré Royal, SOREL. J. ARMSTRONG C. J. C. WURTELE. Sorel 1er. Juin 1864.

LIBRAIRIE DE La Gazette de Sorel. Rue du Roi, Sorel.

On trouvera constamment à cette adresse toutes

espèces de fournitures d'écritures et de Bureau

à l'usage de l'écriture, de l'impression, de l'écriture

d'écritures, de l'impression, de l'écriture, de

l'impression, de l'écriture, de l'impression, de

l'écriture, de l'impression, de l'écriture, de

l'impression, de l'écriture, de l'impression, de

l'écriture, de l'impression, de l'écriture, de

l'impression, de l'écriture, de l'impression, de

l'écriture, de l'impression, de l'écriture, de

l'impression, de l'écriture, de l'impression, de

l'écriture, de l'impression, de l'écriture, de

l'impression, de l'écriture, de l'impression, de

l'écriture, de l'impression, de l'écriture, de



PILULES DU DR. RADWAY.

Les pilules du Dr. Radway sont les meilleures purgatives du monde et le seul remède régulier en Calomel ou en mercure...

Leur Grande Combinaison.

Il sont aptes, toniques, laxatifs, stimulants, etc. Ils sont plus sains et plus efficaces que le Calomel ou les pilules bleues...

COMME ALTERNATIFS.

Ces pilules exercent une influence puissante sur le foie, et ses actions plus fortes que ne peuvent le faire le Calomel, le Mercure, les Pilules Bleues...

PILULES DU DR. RADWAY.

Une à six boîtes GUÉRIRA. Congestion, Dyspepsie, Maladie du cœur, Maladie du foie, etc.

Si vous êtes affligé par quelque un des maux ci-dessus énumérés, une seule boîte des pilules de Radway vous guérira...

HÉMORROIDES, EFFORTS ET TÊNESME. Sont les résultats de l'inflammation ou de l'irritation de la membrane muqueuse des entrailles...

COUVERT DE GOMME. Les pilules de Dr. Radway sont délicieusement couvertes de gomme; sans empêcher de se servir...

SIX PILULES DE RADWAY. Ont procuré une évacuation vigoureuse dans les cas difficiles d'empoisonnement par l'arsenic...

Un certificat. Des milliers. Témoinnage d'un vieux médecin. L'ONGUENT ALLEMAND de TANNER est un remède qui a été longtemps éprouvé...

REMARQUES. Si une personne brise un de ses membres elle ne peut pas espérer se guérir avec un Onguent quelconque...

Dr. TANNER. Cher Monsieur, -J'ai employé votre Onguent Allemand dans ma famille pendant un grand nombre d'années...

Dr. TANNER. Cher Monsieur, -Durant l'été de 1862, j'ai été affligé d'un rhumatisme. J'étais obligé de me servir de deux cannes...

Dr. TANNER. Cher Monsieur, -J'ai employé votre Onguent Allemand contre les Engorgements, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. TANNER. Cher Monsieur, -J'ai employé votre Onguent Allemand contre les Engorgements, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

PRECIEUX TMOIGNAGE. Cher Monsieur, -Lorsque vous êtes venu me conseiller de prendre votre Onguent pour mon Rhumatisme, je n'avais que très peu de foi en ce remède...

MAGASIN DE HARDES FAITES DE SOREL. C'est de la rue de la Reine près du Marché vis-à-vis le quai de la Compagnie Richelieu...

DAVID FINLAY TAILLEUR, VIS-A-VIS LE MAGASIN DE HARDES FAITES DE SOREL. Sorel, 14 oct. 1864.

ELIXIR BALSAMIQUE de TAL DE N. H. DOWN. Un certificat. Des milliers. Témoinnage d'un vieux médecin.

ELIXIR DE N. H. DOWN. Ce remède ancien, éprouvé et de première qualité, conserve encore sa popularité...

ELIXIR DE N. H. DOWN. Ce remède ancien, éprouvé et de première qualité, conserve encore sa popularité...

ELIXIR DE N. H. DOWN. Ce remède ancien, éprouvé et de première qualité, conserve encore sa popularité...

ELIXIR DE N. H. DOWN. Ce remède ancien, éprouvé et de première qualité, conserve encore sa popularité...

ELIXIR DE N. H. DOWN. Ce remède ancien, éprouvé et de première qualité, conserve encore sa popularité...

ELIXIR DE N. H. DOWN. Ce remède ancien, éprouvé et de première qualité, conserve encore sa popularité...

ELIXIR DE N. H. DOWN. Ce remède ancien, éprouvé et de première qualité, conserve encore sa popularité...

ELIXIR DE N. H. DOWN. Ce remède ancien, éprouvé et de première qualité, conserve encore sa popularité...

Pilules végétale. A VENDRE A la Librairie DE LA GAZETTE DE SOREL. BLANCS POUR AVOCATS.

DE BRISTOL. Ensuites de Sucre, GRAND REMÈDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'estomac et d'entrailles.

DE BRISTOL. Ensuites de Sucre, GRAND REMÈDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'estomac et d'entrailles.

DE BRISTOL. Ensuites de Sucre, GRAND REMÈDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'estomac et d'entrailles.

DE BRISTOL. Ensuites de Sucre, GRAND REMÈDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'estomac et d'entrailles.

DE BRISTOL. Ensuites de Sucre, GRAND REMÈDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'estomac et d'entrailles.

DE BRISTOL. Ensuites de Sucre, GRAND REMÈDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'estomac et d'entrailles.

DE BRISTOL. Ensuites de Sucre, GRAND REMÈDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'estomac et d'entrailles.

DE BRISTOL. Ensuites de Sucre, GRAND REMÈDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'estomac et d'entrailles.

Liste des Blancs. A VENDRE A la Librairie DE LA GAZETTE DE SOREL. BLANCS POUR AVOCATS.

BLANCS POUR AVOCATS. Avis de plaider; Lettres d'Avocats; Repliques; Défense en fait; Inscription d'opinion; Forclusion; Inscription de droit; Fiat writ d'Exécution; Affidavit pour Demandeur; Déclaration pour saisie-arrest avant Jugement; Déclarations de faits; Comparutions; Avertissements pour effets et marchandises; do pour Billets; do obligations; Fiat writ sommation; Articulations de faits; Motion pour avertissement dans les journaux; Brefs d'appels; Cautionnement d'appels C. C.; Inventaire de production; Copies de Supra C. C. et O. S.; Copie de Jugement; Oppositions; Déclarations hypothécaires; Certiorari; Déclarations saisie-arrest avant Jugement; do saisie-revendication.

BLANCS POUR NOTAIRES. Procuration; Bail à loyer dans les lieux longues; Transport; Signification de Transport; Avis de parents; Contrats de Mariage; Brevets d'apprentissage et d'engagement; Contrats de vente; Billets; Obligations; Quitances.

BLANCS POUR MARCHANDS. Billets provisoires pour différentes banques; Billets provisoires devant témoins et autres; Bills Ladings.

BLANCS POUR GREFFIERS. Ordes pour cour de Comtes; Dénonciation J. P. Sommations Cour des com.; do pour Com.; d'Exces; Saisie revendication; Supra Cour des commissaires; Supra Cour de Circuit; Exécution Cour de Circuit; do Cour des Commissaires; de Juges de Paix; do Commissaires d'Ecole; Saisie-arrest avant Jugement Cour des Commissaires et Cour de Circuit; Saisie-arrest après Jugement; Warrant Juges de Paix; Sommation do do Dépoulements do do Tiers-Saisie Cour des Commissaires; do Cour de Circuit; Saisie gagée Cour de Circuit et Cour des Commissaires; Déclaration pour Tiers-Saisie.

Le tout à des prix réduits et imprimés sur bon papier et d'après les meilleurs formules. S'adresser au COMMISSAIRE ou par la Poste à la LIBRAIRIE DE LA GAZETTE DE SOREL. Sorel, 8 Oct., 1864.

JOHN GIROUX, BAILLIFF, AGENT & COLLECTOR, FRONT STREET, NEAR R. P. DEROIN'S Berthier, (En-Haut.) Berthier, 7 Febr. 1863. Sorel, 9 Janvier 1864.

JOHN GIROUX, HUISSIER, ET AGENT COLLECTEUR. RUE DU BORD DE L'EAU, VOISIN DE M. R. P. DEROIN. Berthier, 7th Febr. 1863.

Nouvel Etablissement Hotel de Sorel, SOREL. Le Soussigné prend la liberté d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un Hôtel de première classe dans la maison ci-devant occupée par feu Chs. Biron à l'encoignure des Rues Georges et de la Reine, près de la Traversée de la Rivière Richelieu...

BOUTIQUE DE FERBLANTERIE. Le Soussigné, en remerciant ses pratiques et le public en général, pour l'appui qu'il leur a donné, se propose de leur offrir de nouveaux articles...

Hubert Drolet, CARROSSIER. Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a constamment en vente une grande variété de VOITURES D'ÉTÉ, COUVERTES, AVEC SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finis et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Hubert Drolet, CARROSSIER. Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a constamment en vente une grande variété de VOITURES D'ÉTÉ, COUVERTES, AVEC SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finis et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Hubert Drolet, CARROSSIER. Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a constamment en vente une grande variété de VOITURES D'ÉTÉ, COUVERTES, AVEC SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finis et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Piché & Brassard, AVOCATS. BUREAU, RUE CHARLOTTE, SOREL. M. PICHÉ aura régulièrement le circuit Berthier, et M. BRASSARD les Circuits de St François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1863.

Alfred Baron, DIT LAFRENIÈRE, HUISSIER. RIVIERE-DAVID 30 avril 1864.—un.

Olivier et Armstrong, AVOCATS. Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel. M. ARMSTRONG, séide à Sorel M. OLIVIER à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures à M. jusqu'à 3 h. P. M. L. A. OLIVIER, JAMES ARMSTRONG. Sorel, 23 mai 1864.

ECONOMES ET MÉNAGÈRES, ATTENTION! La poudre commémorative appelée "Housron's American Yeast Powder", est reconnue par tous ceux qui ont fait l'essai, comme étant la plus saine et la plus économique...

M. MATHIEU, NOTAIRE PUBLIC. RUE GEORGE, SOREL. Résidence de Dame Veuve Augustin St. Louis. Sorel, 6 Février 1864.

THE LIVERPOOL AND LONDON Fire and Life Insurance Company. Capital.....£2,000,000 stg.

THE ROYAL Insurance Company of Eng and CAPITAL.....£2,000,000 stg.

W. LUNAN, BOULANGER CONFISEUR ET EPICIER. EN GROS ET EN DÉTAIL RUE DU ROI, SOREL. SOUVENEZ-VOUS DU MAGASIN ACHALAND Sorel 23 janvier 1862.—12 avril 63.

W. LUNAN, BAKER CONFECTIONER & GROCER. WHOLE SALE & RETAIL. KING STREET SOREL Remember the Old Stand Sorel 22nd January 1862. 12 ap 1862

FORGE! Augustin Portelanc. RUE CHARLOTTE—SOREL. La où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel, à des prix modérés et à des conditions libérales.

Mode d'Automne Pour 1864. Enseigne Placo Marché. MOUET, Noir, Sorel.

A BOUCHER PAÏSÈRE. Sorel 13 Aout 1862.

La Gazette de Sorel. Journal publié dans les entrées du District de Richelieu. PAR G. I. BARTHE, Propriétaire-Rédacteur. BUREAU RUE DU ROI.

TERMES D'ADONNEMENT. Pour l'année.....\$5.00 Pour six mois.....\$3.00

Tarif des Annonces. Les annonces sont cotées sur type Breton. La 1ère insertion, par ligne.....\$0.25 Les insertions subséquentes par ligne.....\$0.15